



Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée,
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Paris, le 3 avril 2020

OBJET : Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Comme pour le secteur de la Santé, la crise sanitaire impacte l'ensemble des activités et des salariés du secteur Social, Médico-Social, de la Protection de l'Enfance, de l'Aide à Domicile et de l'Insertion. Ce sont des secteurs à but non lucratif, financés majoritairement par l'État, les collectivités territoriales et la Sécurité Sociale qui concernent notre Fédération. Les salariés y exercent des missions de service public et relèvent du droit privé.

La gestion de cette pandémie a pour effet de mettre en péril l'ensemble des systèmes « d'interventions sociales » ainsi que les plus démunis et les plus fragiles de notre République, ceux qui sont le moins à même de se protéger. Pourtant, plus que jamais, ces personnes doivent continuer d'en bénéficier.

Loin de nous toute polémique, mais il y a bien urgence, comme vous l'ont rappelé dernièrement nos camarades de la Fédération des Services Publics et de Santé Force Ouvrière. Nous sommes totalement en accord avec eux. « Même si les causes sont anciennes, vous êtes par définition celui qui en aura la première responsabilité politique ».

Bien sûr et heureusement, il y a eu par anticipation, et dès l'annonce du confinement, des associations ou des fondations qui ont su organiser de façon adaptée des fermetures d'établissements, des retours à domicile des « usagers », la mise en place du télétravail, pour garantir la santé et la sécurité de tous et ainsi assurer la continuité des prises en charge.

Dans des secteurs comme les nôtres, malgré des fermetures, la continuité de « l'intervention sociale » est indispensable. Elle oblige l'intervention à domicile, la mise en sécurité des sans-abris, le maintien des établissements d'hébergements comme dans la protection de l'enfance ou dans le secteur des enfants et des adultes handicapés ou encore en Familles d'Accueils.

Comme à l'hôpital, comment éviter, au regard des gestes quotidiens essentiels et indispensables, éducatifs ou de manutention physique, tout contact avec les populations (enfants, jeunes, adultes) qui sont accueillies ou qui sont visitées ?

Comment échapper à la proximité et à la familiarité des relations quand celles-ci sont exacerbées par l'insécurité générée par la situation sanitaire exceptionnelle que nous connaissons ? L'absence de visites familiales pour certains, l'isolement et l'interdiction de sortie pour d'autres, sont autant d'éléments qui rendent l'exercice de nos métiers délicat en exposant particulièrement la santé des salariés du secteur.

Comment faire avec la présence de tous, 24h sur 24h et 7 jours sur 7 (faute de travail, d'occupation habituelle, ou de scolarité) ? Ainsi, comment répondre à une famille d'accueil qui se retrouve confinée à domicile avec ses propres enfants et ceux qu'elle accueille et qui doit gérer le quotidien, les activités et le suivi scolaire de tous ?

Comment protéger le personnel et les résidents présents dans le cadre d'une structure d'accueil d'urgence lors de l'arrivée d'un jeune en danger, ou d'un adulte maltraité alors même que leur parcours n'est pas connu ?

Comment protéger les personnes âgées, public dit le plus vulnérable à la contamination, quand l'aide à domicile, sillonne les routes, allant de domicile en domicile sans aucune protection, tout au long de sa journée de travail, et sans savoir si elle est, elle-même contaminée ?

Comment accepter que dans les EHPAD, par manque de système respiratoire à l'hôpital, on commence à entendre des consignes visant à inviter le personnel à laisser faire, sans le respect et la dignité nécessaires qui sont dus à tous, quel qu'en soit l'âge ?

2

Force est de constater que tous les éléments concrets qui nous parviennent chaque jour sont plus qu'alarmants.

Finalement, pour un nombre important d'entre elles, les associations et fondations de tous nos secteurs de l'intervention sociale semblent répondre à cette crise de façon désordonnée, sans avoir anticipé, prétextant le manque de moyens et, bien trop souvent, sans que déjà, prioritairement la sécurité et la santé des personnels et des usagers soient assurées.

A notre connaissance, aucun test de dépistage organisé par les employeurs n'a été pratiqué dans nos structures, au domicile ou dans les Familles d'Accueil. Ainsi, personne ne sait qui est contaminé et qui ne l'est pas. Très peu de lieux sont désinfectés lorsqu'un cas a été déclaré (personnels ou usagers).

Le manque de matériel de protection (gel, masques, gants et chaussons protecteurs) est criant dans beaucoup d'établissements quand il n'en est pas tout simplement absent !

Dès lors, les gestes « barrières » sont loin de permettre, aux salariés des secteurs de l'intervention sociale (cadres, éducatifs, administratifs, ouvriers) d'être protégés afin de garantir leur santé.

Bien entendu les salariés sont d'accord de « *tout faire pour éviter qu'à la crise épidémique ne s'ajoutent des drames sociaux* », mais « *cette épidémie de covid 19 était une éventualité face à laquelle nous aurions dû être prêts* » comme l'ont écrit nos camarades de la Santé.

Il n'est toujours pas question de polémique, mais bien de vous informer en premier lieu des situations de travail et de prise en charge insupportables que nous vivons en ce moment en France, 6^{ème} puissance économique mondiale.

Dans cette situation inacceptable et qui met en danger la vie même des salariés et des personnes accueillies, une partie des employeurs ne respecte même plus les obligations légales.

Nous savons que par endroits, la simple information obligatoire en direction des salariés et des usagers n'a pas été faite, comme si dans nos établissements, entre autres ceux de la protection de l'enfance, un simple affichage pouvait suffire. Le temps de travail a été modifié pour les personnels présents avant même la parution de la loi d'urgence sanitaire et ses décrets, pour pallier le manque de salariés.

De même, en toute illégalité, les instances du personnel sont totalement ignorées et les directions commencent à prendre unilatéralement des décisions, sans même respecter les obligations légales de convocation et de réunion ne serait-ce par visioconférence, au titre de l'urgence.

Dans différents endroits les nécessaires Plans de Continuité de l'Activité-n'existent pas, ou sont largement insuffisants.

Nous constatons que depuis la promulgation de la loi d'urgence sanitaire, une partie des employeurs de notre secteur se précipite sur l'opportunité de remise en cause des droits que cette loi devrait autoriser par décrets. Ils valident des décisions illégales qu'ils avaient déjà prises. Sans attendre, ils en profitent pour s'attaquer au temps de travail, au droit aux congés et certains oublient de négocier. Ils font pression et menacent afin que des salariés confinés reviennent travailler, mêlant le vrai au faux.

Dans cette forme de précipitation et de désorganisation que nous leur connaissons bien, puisqu'ils ne sont finalement que des employeurs subsidiaires des décisions de l'État que vous portez, ils en oublient même que leurs financements devraient être garantis.

Par ailleurs, nous assistons à la mise en place « d'interventions sociales » d'étudiants ou de bénévoles issus de la réserve sociale ou civique dans les structures les plus touchées ayant du mal à assurer la nécessaire présence de personnels éducatifs. Ces bonnes volontés, cette « chair à canon » comme nous l'avons écrit, intervient ou interviendra dans les endroits sanitaires les plus dangereux et où quasiment rien n'aura été fait à la mesure de cette crise.

C'est le spectacle désolant et inquiétant dans lequel se retrouve une bonne partie de notre secteur, et ainsi les salariés et les usagers qui en font parties. C'est la conséquence, comme l'ont exprimé nos camarades de la Santé, de trois décennies d'erreur en matière de politique sociale, d'économies réalisées sur le dos de la qualité de la prise en charge des « usagers » des structures Sociales, Médico-Sociales, de celles de la Protection de l'Enfance, de l'Aide à Domicile ou de l'Insertion ; économies réalisées sur le dos des professionnels.

Ce n'est pas faute, pour notre part, d'avoir alerté et dénoncé les conséquences d'une politique financière seulement tournée vers l'austérité budgétaire qui ne s'attachait plus à financer en fonction – et seulement en fonction (des besoins, les populations prises en charge. Ainsi, dans cette crise sanitaire, le manque de personnels et de moyens sur lesquels nous avons tant de fois alerté est criant.

Nous tenons à exposer aux yeux de tous, un secteur qui fait rarement la « une », sauf parfois pour dénoncer des soi-disant dysfonctionnements. Ceux-ci sont souvent liés à l'absence de structures ou de services adaptés en nombre suffisant et aux disparités des droits sur tout le territoire, mais aussi au manque de moyens humains et matériels à la hauteur des besoins, de professionnels qualifiés et diplômés, de salaires à la hauteur des qualifications. C'est bien là ce qui fait défaut aujourd'hui.

Au final, tout ce qui est nécessaire et indispensable, et qui devrait être l'ordinaire d'une organisation républicaine égalitaire, sociale et laïque des secteurs de « l'intervention sociale » non lucratifs manque.

Cela fait 30 ans que nous tirons la sonnette d'alarme parce que nous sommes une organisation libre et indépendante attachée à la défense des intérêts particuliers, matériels et moraux des salariés.

Nous n'avons eu de cesse de militer et de revendiquer, avec d'autres et dans l'unité lorsque celle-ci était possible, contre les choix politiques qui n'ont fait qu'affaiblir la capacité et la qualité du travail social dans notre pays.

Nous pourrions citer les différentes lois de décentralisation successives qui ont abouti au désengagement de l'État. Mais aussi la remise en cause des moyens financiers de la Sécurité Sociale par les exonérations permanentes de cotisations sociales qui financent une partie importante de notre secteur. La réforme de l'assurance chômage qui devait priver des chômeurs de leur indemnisation. La réforme des retraites qui devait baisser les pensions.

Mais aussi les contraintes budgétaires permanentes avec la mise en place de CPOM, l'équivalent de l'enveloppe fermée dans le secteur de la Santé, voire du tarif à l'activité avec Séraphin PH. La remise en cause de nos droits collectifs et égalitaires avec la loi travail et les ordonnances qui ont suivies. La déqualification rampante avec la remise en cause des diplômes d'État et la polyvalence qui se sont accompagnées de la fin de la formation professionnelle diplômante et qualifiante.

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE FO

7 PASSAGE TENAILLE 75014 PARIS

T. 01 40 52 85 80 / F. 01 40 52 85 79 / MAIL : lafnas@fnasfo.fr

www.fnasfo.fr

Le blocage depuis plus de 20 ans des salaires, blocage accompagné d'attaques incessantes sur nos droits collectifs conventionnels égalitaires, blocage qui constitue le préalable de la loi travail et des ordonnances qui ont suivi.

Nous n'avons eu de cesse d'intervenir, de dénoncer, d'alerter, de nous mobiliser, de porter nos revendications, d'appeler à la grève, à la manifestation contre toutes les conséquences de ces choix financiers qui aboutissent aux résultats que nous constatons aujourd'hui.

Notre résistance, si elle n'a pu tout préserver, ne permettant que rarement des améliorations, fait qu'aujourd'hui dans notre République sociale, le secteur Social, Médico-Social, de la Protection de l'Enfance, de l'Aide à Domicile et de l'Insertion, ces secteurs de « l'intervention sociale » continuent malgré tout de fonctionner. Mais dans quel état et à quel prix humainement !

Et au regard de cette crise, dans quel état demain seront nos secteurs et leurs salariés, si l'on ne sort pas de cette logique financière d'austérité qui voudrait que l'on fasse mieux avec moins.

La casse des acquis sociaux et des droits des travailleurs ne protégera jamais autant que les outils indispensables de protection contre cette pandémie que sont en premier lieu les salariés de notre secteur. La promesse d'une prime ne protège ni de la fatigue liée à la surcharge de travail, ni d'une contamination potentiellement mortelle !

Les moyens nécessaires et indispensables doivent être apportés au plus vite là où ils manquent encore. Les tests de dépistage doivent être généralisés. Les salaires doivent être garantis dans leur intégralité.

5

Les salariés, qui sont avec nous et qui sont la force de travail indispensable à notre secteur comme dans tous les autres, continueront de résister et tenteront de se protéger malgré ces moyens qui manquent... Et ce manque n'est que la conséquence d'un rationnement qui dure depuis 30 ans.

La santé et la sécurité des travailleurs de nos secteurs exigent des résultats. Les remerciements ne suffisent pas. Il faut allier les actes à la parole et faire prendre les mesures qui s'imposent sans délai : attribuer des moyens à hauteur des besoins.

Nous continuons d'exiger aujourd'hui et sans attendre, ce que nous exigeons hier. Et nous continuerons à le faire demain car il y a urgence. Aucune excuse ne peut être admise.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de notre profond respect.

Pascal CORBEX
Secrétaire général de la FNAS FO